

Le réseau libre a son cours de citoyenneté

ENSEIGNEMENT Le Segec a mis au point le programme pour ses écoles primaires

On finirait par l'oublier, mais l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) s'applique aussi au libre catholique. Une différence : dans l'officiel, l'EPC fait désormais l'objet d'un cours à part entière.

Dans le libre catholique, l'EPC ne fera pas l'objet d'un cours distinct mais se dispersera dans la grille horaire – au primaire dès ce mois d'octobre, au secondaire à la rentrée 2017.

Les écoles fondamentales du libre viennent de recevoir leur programme d'EPC. *Le Soir* a pu le lire. Il a été mis au point par la Fédération de l'enseignement fondamental de l'enseignement catholique (Fédéfoc), organe lié au Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec).

Il couvre les années allant des maternelles à la sixième primaire. Il prévoit des activités que l'instituteur logera, librement, dans son horaire. Rédigé avec l'aide d'experts, d'acteurs de terrain, il démarre avec des notions forcément très élémentaires – on appelle l'enfant à exprimer et analyser les situations vécues en classe, à la cour de ré-

création, en famille. De cycle en cycle, le périmètre s'élargit. En fin de primaires (en cinquième

et sixième), l'élève est confronté à des faits d'actualité, à des savoirs liés à l'organisation du pays (pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire) ou à des sujets comme le covoiturage, le recyclage des déchets, ce qui différencie une démocratie d'une dictature.

A priori, rien de très différent du programme qui a été conçu pour l'officiel. Et c'est logique : les programmes sont inspirés d'un « référentiel » qui trace les grandes lignes du cours et qui est commun à tous les réseaux.

Aussi, bien des enseignants du libre se disent/se diront que le programme d'EPC leur propose des activités qu'ils menaient déjà, au cours de religion ou dans

le cadre de la vie quotidienne de la classe (établir les règles d'une vie en commun, les règles à respecter au cours d'un débat, à la cour de récréation, etc.). Anne Wilmot, secrétaire générale adjointe de la Fédéfoc, l'admet volontiers : « *Ce que propose le programme, c'est transformer quelque chose d'intuitif – qui se faisait spontanément – en quelque chose d'organisé, de structuré. En tout état de cause, ce sera un enrichissement.* »

L'instituteur est maître du jeu

Il reste à pondre le programme pour l'EPC du secondaire. La tâche sera plus complexe. Au fondamental, l'instituteur est maître du jeu et de son horaire. Au secondaire, l'horaire est scindé en disciplines et l'EPC sera dispersée entre plusieurs branches – français, histoire, géo, etc. De ce que l'on sait, le Segec ne devrait pas signaler que telle partie du programme de l'EPC devra se donner dans telle branche et telle partie dans telle autre. Il appartiendra aux enseignants de se concerter. ■

PIERRE BOUILLON